



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN – SESSION 2025

Concours externe pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole de l'enseignement technique agricole

Spécialité Biologie Écologie

Rapport n° 25003-03-02

établi par

Grégoire THOMAS

Inspecteur général

Mai 2025

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

AVANT- PROPOS

Ce bilan présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement du concours externe organisé au titre de l'année 2025 pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole. Outre ces données objectives, il comporte une analyse statistique de la participation et des résultats de cette session.

Le rapport du président du jury vient compléter ces observations de conseils et de recommandations destinés à informer des principales attentes du jury, les candidats non admis comme les futurs candidats, les acteurs du recrutement et de la formation continue, les secteurs d'emplois et le bureau de gestion.

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS.....	2
1. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ANALYSE DES RESULTATS	5
1.1. Dispositions réglementaires	5
1.2. Conditions d'accès.....	6
1.3. Calendrier	7
1.4. Candidatures	7
2. RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY.....	9
2.1. Arrêté de constitution du jury	9
2.1.1. Le jury	9
2.1.2. Le calendrier.....	10
2.2. Déroulement du concours et attendus du jury.....	11
2.2.1. La préparation du jury.....	11
2.2.2. L'admissibilité	11
2.2.3. L'admission	19
CONCLUSION.....	30
ANNEXE : COMPOSITION DU JURY	31

RESUME

Huit postes étaient ouverts pour le concours externe 2025 de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole, section Biologie-Écologie. 46 candidats se sont présentés.

La correction des épreuves écrites d'admissibilité s'est déroulée à distance du 10 au 14 février 2025. Elle a été réalisée à l'aide de l'outil Viatique. A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, la délibération du jury s'est tenue par visioconférence le 14 février 2025.

Les notes des candidats à l'épreuve 1 écrite de culture disciplinaire se sont étalées de 1,70 à 17,50 sur 20 avec une moyenne de 5,90. Les résultats de l'épreuve écrite 2 « étude de thème et documents » ont varié de 3,60 à 15,70 sur 20 avec une moyenne de 8,50 sur 20. Chacune de ces épreuves comptant coefficient 2, le seuil d'admissibilité a été fixé à 8,25 sur 20 et 20 candidats ont été déclarés admissibles.

Les épreuves orales d'admission ont été organisées à l'EPL de Toulouse-Auzeville du 14 au 17 avril 2025.

20 candidats sur 20 admissibles se sont présentés aux épreuves orales.

Le niveau d'ensemble des candidats a été très satisfaisant. Les notes de l'épreuve pratique ont varié de 2,5 sur 20 à 19 sur 20 avec une moyenne de 10,7; celles de l'épreuve professionnelle de 4,5 à 20 sur 20 avec une moyenne de 13,2 sur 20.

Le seuil d'admission a été fixé à 13 sur 20. Il a permis d'admettre 8 candidats dont les notes finales étaient comprises entre 16,15 et 13,26. Le jury a retenu 5 candidats en liste complémentaire. Le seuil pour la liste complémentaire a été fixée à 10,5 sur 20 et les notes des 5 candidats en liste complémentaire étaient comprises entre 12,8 et 10,5.

Cette session s'est déroulée dans de très bonnes conditions grâce à la forte implication des deux vice-présidents et de tous les membres du jury, l'appui efficace apporté au jury par le BCEP, au soutien aux jurys et aux candidats des personnels techniques de l'EPL dans l'épreuve de leçon et aux moyens d'accueil logistiques mis à la disposition du jury par la direction de l'EPL de Toulouse-Auzeville.

Mots clés : Concours externe – Professeur de Lycée Professionnel Agricole (PLPA) – enseignement technique agricole - biologie- écologie.

1. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ANALYSE DES RESULTATS

1.1. Dispositions réglementaires

- Code général de la fonction publique ;
- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;
- Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Décret n°2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique.
- Arrêté du 13 juillet 2016 modifié relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole ;
- Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'état ;
- Arrêté du 23 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et fixant le nombre de places offertes ;
- Arrêté du 21 novembre 2024 fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2025 de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section : biologie écologie.
- Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-536 du 25 septembre 2024 relative aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2025) ;

- Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-608 du 31 octobre 2024 relative à la présentation du dispositif de préparation aux concours internes pour le recrutement dans les corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et des professeurs de lycée (PLPA) - session 2025.

1.2. Conditions d'accès

Les conditions requises s'apprécient à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Au titre d'une même session, les candidats ne peuvent s'inscrire que dans une seule section, soit au concours externe, soit au concours interne.

Conditions de nationalité

Les candidats aux concours d'accès aux corps des PLPA doivent, au plus tard le jour de la publication des résultats d'admissibilité, posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Dispenses de diplômes

Les mères ou pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplôme exigées.

Les sportifs de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme.

Les candidats ayant eu la qualité de cadre au sens de la convention collective du travail dont ils relèvent ou relevaient et de cinq années d'activité professionnelle effectuées en leur qualité de cadre peuvent s'inscrire sans conditions de diplômes.

Peuvent se présenter au concours externe (PLPA) :

(article 5 du décret n° 90-90 du 24 janvier 1990)

a) Les candidats qui, à la date de la publication des résultats d'admissibilité, justifient :

- Soit d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par la ministre chargée de l'agriculture ;
- Soit de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par la ministre chargée de l'agriculture.

Conditions de nationalité

Les candidats ayant ou ayant eu à la date de la publication des résultats d'admissibilité, la qualité de cadre au sens de la convention collective du travail dont ils relèvent ou relevaient et justifiant de cinq années d'activité professionnelle effectuées en leur qualité de cadre.

1.3. Calendrier

Inscription des candidats du 27 septembre 2024 au 18 novembre 2024 à minuit (heure de Paris) sur le site internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

Épreuve d'admissibilité : 14 et 15 janvier 2025

Épreuves orales d'admission à partir du 31 mars 2025

Publication des résultats sur le site internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/> au plus tard le 25 avril 2025.

1.4. Candidatures

Inscrits

83 candidats étaient admis à concourir, 46 se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité (18 hommes et 28 femmes)

L'amplitude des âges des candidats se répartit ainsi :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
1/24 ans	19	4	15	41,30 %
25/29 ans	9	5	4	19,57 %
30/34 ans	11	6	5	23,91 %
35/39 ans	4	1	3	8,70 %
40/44 ans	1	1		2,17 %
45/49 ans	1	1		2,17 %
50/54 ans	1		1	2,17 %

Les diplômes des candidats sont les suivants :

Diplôme	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 5 (ou plus)	36	16	20	78,26 %
Dernière année de Master	10	2	8	21,74 %

Admissibles

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 14 et 15 janvier 2025.

20 candidats ont été déclarés admissibles. (9 hommes – 11 femmes)

L'amplitude des âges des candidats admissibles se répartit ainsi :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
1/24 ans	7	2	5	35,00 %
25/29 ans	3	2	1	15,00 %
30/34 ans	7	5	2	35,00 %
35/39 ans	3		3	15,00 %

Les diplômes des candidats admissibles sont les suivants :

Diplôme	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 5 (ou plus)	16	8	8	80,00 %
Dernière année de Master	4	1	3	20,00 %

Admis

Les épreuves orales ont eu lieu dans les locaux du lycée de Toulouse - Auzeville du lundi 14 avril au jeudi 17 avril 2025.

8 postes étaient offerts.

Sur les 20 candidats déclarés admissibles, 20 se sont présentés aux épreuves d'admission.

8 ont été déclarés admis sur liste principale (5 hommes et 3 femmes).

Le taux de couverture des postes est de 100,00 %.

L'amplitude des âges des candidats admis sur la liste principale se répartit ainsi :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
25/29 ans	2	1	1	25,00 %
30/34 ans	5	4	1	62,50 %
35/39 ans	1		1	12,50 %

Les diplômes des candidats admis sur liste principale sont les suivants :

Diplôme	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 5 (ou plus)	8	5	3	100,00 %

5 ont été déclarés admis sur liste complémentaire (2 hommes – 3 femmes)

L'amplitude des âges des candidats admis sur la liste complémentaire se répartit ainsi :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
1/24 ans	3	1	2	60,00 %
25/29 ans	1	1		20,00 %
30/34 ans	1		1	20,00 %

Les diplômes des candidats admis sur la liste complémentaire sont les suivants :

Diplôme	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 5 (ou plus)	3	1	2	60,00 %
Dernière année de Master	2	1	1	40,00 %

2. RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

2.1. Arrêté de constitution du jury

L'arrêté de constitution du jury est présenté dans l'Annexe 1.

2.1.1. Le jury

La composition du jury a été établie par les deux vice-présidents du jury et fixée par l'arrêté du 21 novembre 2024.

Elle a respecté les dispositions du décret n° 2013-908 du 10/10/2013, qui fixe à 40% la proportion minimale de personnes de chacun des deux sexes.

L'évolution du nombre de candidats inscrits, rapportée par le BCEP, a été également prise en compte lors de la constitution définitive du jury.

2.1.2. Le calendrier

Période des préinscriptions	Du 27 septembre 2024 au 18 novembre 2024
Date limite de retour des demandes de confirmation d'inscription	18 novembre 2024
Dates des épreuves écrites d'admissibilité	14-15 janvier 2025
Dates des épreuves orales d'admission	14-17 avril 2025
Réunion du jury d'admission et délibération	17 avril 2025

Commissions de choix des sujets	Lundi 16 septembre au mercredi 18 septembre 2024 Mercredi 25 septembre au vendredi 27 septembre 2024 Lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre 2024
Formation des présidents et vice-présidents	Février 2025
Formation à l'outil de correction en ligne Viatique	Février 2025
Phase d'admissibilité	10 au 14 février 2025
Présentation de Viatique et des grilles d'évaluation Entente	10 février 2025
Correction des copies des épreuves 1 et 2 et harmonisation	10 au 13 février 2025
Délibération et rédaction des attendus du jury	14 février 2025
Phase d'admission	14 au 17 avril 2025
Appropriation des grilles d'évaluation- Entente	14 avril 2025
Auditions des candidats	15-16 avril 2025
Délibération et rédaction des attendus du jury	17 avril 2025

2.2. Déroulement du concours et attendus du jury

2.2.1. La préparation du jury

Le groupe des présidents de jury de concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation s'est réuni en novembre 2024.

Les principaux points abordés ont été les suivants :

- bilan du nombre de concours et du nombre de postes ouverts en 2025 ;
- calendrier 2025 des différents concours ;
- tenue des ateliers d'admissibilité en distanciel tant pour les concours externes que pour les concours internes ;
- tenue des épreuves orales en présentiel et conditions de recours à la visioconférence

Plusieurs sessions de formation des présidents et vice-présidents de jury ont été programmées par le BCEP et organisées par visioconférence (février 2025). Elles étaient assurées par le prestataire Excellens formation. Les principaux objectifs de cette formation étaient de rappeler les rôles, obligations et principes de fonctionnement du jury.

Les présidents et vice-présidents de jury ont été également formés à l'utilisation du logiciel de correction des copies.

2.2.2. L'admissibilité

- **Présentation des épreuves écrites**

(Arrêté du 30 septembre 2022 - AGRS2220888A- Annexe 1)

Le programme du concours comporte l'ensemble des programmes de biologie-écologie des filières générale et technologique du second degré de l'enseignement agricole, du programme de sciences de la vie et de la terre en classe de seconde, des programmes des brevets de technicien supérieur agricole de l'enseignement agricole et de la classe préparatoire « Adaptation technicien supérieur Biologie » aux grandes écoles. Pour chaque session du concours, la liste détaillée de ces programmes fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture.

Ces programmes doivent pouvoir être abordés avec un recul correspondant au niveau du cycle master, tant pour les connaissances que pour les démarches et méthodes.

a) Épreuves d'admissibilité

Les sujets des épreuves d'admissibilité peuvent porter, au choix du jury, soit sur la biologie pour l'une des épreuves et sur l'écologie pour l'autre épreuve, soit associer ces deux champs pour l'une ou les deux épreuves. Ils sont établis en tenant compte des savoirs scientifiques et des démarches propres à la discipline qui sont attendus des candidats. Ils invitent à la mise en perspective de ces savoirs sur les plans historique et épistémologique ainsi que sur celui de la signification éducative, culturelle et sociétale des savoirs, ainsi qu'à des choix pertinents des modes de communication utiles à la discipline.

1. Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve consiste en une synthèse argumentée à partir d'un sujet présentant un intitulé d'une à quelques lignes, prenant appui ou non sur un à deux documents. Elle a pour objectif

l'évaluation de la maîtrise des savoirs disciplinaires ainsi que des méthodes et démarches scientifiques, et de leur utilisation dans une dissertation.

Le candidat doit montrer ses capacités à répondre à un sujet donné sous la forme d'une synthèse scientifique argumentée, construite et illustrée au travers d'un texte scientifique rigoureux et de bonne qualité formelle.

Durée : 5 heures.

Coefficient : 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Épreuve écrite disciplinaire appliquée

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un corpus documentaire en vue de répondre à une ou deux questions de nature scientifique et d'une question lui demandant d'élaborer une séquence d'enseignement dans une ou plusieurs filières de l'enseignement agricole.

Elle a pour objectif l'évaluation de la maîtrise des concepts scientifiques, des démarches et des méthodes usitées en biologie-écologie ainsi que des compétences didactiques et pédagogiques du candidat.

Le candidat s'appuie sur des ressources documentaires de nature variée, incluant éventuellement des documents professionnels (préparations de cours, productions d'élèves, évaluations, extraits de programmes scolaires...) qu'il devra analyser et exploiter.

Durée : 5 heures.

Coefficient : 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

• Le déroulement des corrections

Outre la prise en main de l'outil Viatique par les correcteurs, la journée du 10 février a été consacrée à la présentation et au partage des grilles d'évaluation des deux épreuves avec les membres du jury et à une phase d'appropriation des grilles et à la commission d'entente avec l'ensemble des correcteurs, à l'aide de trois copies choisies par les vice-présidents.

Chaque copie a été corrigée par l'ensemble des binômes de correcteurs. La note définitive attribuée au candidat a été déterminée suite à une étape d'harmonisation des trois notes.

A l'issue des corrections, les notes des candidats ont pu être récupérées dans un fichier Excel extrait de l'outil Viatique.

• La délibération d'admissibilité

Le jury a corrigé 46 copies pour chaque épreuve écrite d'admissibilité.

Épreuve 1 écrite disciplinaire	
Note la plus haute	17,50/20
Note la plus basse	1,70/20
Moyenne des notes	05,90

Épreuve 2 écrite disciplinaire appliquée	
Note la plus haute	15,70/20
Note la plus basse	03,60/20
Moyenne des notes	08,50

Chacune des épreuves étant affectée du coefficient 2, le seuil d'admissibilité a été fixé à la valeur moyenne de 08,25 sur 20. Vingt candidats ont été déclarés admissibles (11 femmes/ 9 hommes) ; leurs notes moyennes étaient comprises entre 15,55 sur 20 et 08,25 sur 20.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

Commentaires du jury sur l'épreuve 1

Consigne de l'épreuve de synthèse :

Les flux de matière et d'énergie au sein du monde vivant

Montrer comment les flux de matière et d'énergie au sein du monde vivant influent sur l'équilibre entre différents réservoirs constituant le cycle du carbone.

1. Construire une démarche

Le jury a apprécié dans les copies ayant obtenu des notes satisfaisantes à très satisfaisantes, l'effort de structuration dans la réponse au sujet, la maîtrise d'un certain nombre de concepts fondamentaux de la biologie (photosynthèse et respiration au niveau moléculaire et cellulaire) et de l'écologie (cycle de la matière et flux d'énergie dans un écosystème) dans leur ensemble.

Le jury regrette cependant que dans un très grand nombre de copies, les concepts fondamentaux de l'écologie ne soient pas maîtrisés alors qu'ils sont centraux pour l'enseignement de la biologie-écologie dans les filières de l'enseignement agricole du second degré et de l'enseignement supérieur court.

Ainsi quand elles ne sont pas absentes, les définitions de certains concepts par les candidats sont parfois simplistes, par exemple, la définition de l'écosystème se limite à la juxtaposition du biotope et des biocénoses sans en aborder les multiples interactions, pourtant indispensables pour définir un écosystème.

Par ailleurs, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les attendus de l'exercice de synthèse : mise en contexte du sujet, présence des définitions discutées dans le contexte, émergence d'une problématique ou à minima d'un questionnement scientifique, présence d'un fil directeur et d'un plan apparent, présence d'éléments graphiques venant en appui du discours.

La structuration ne met pas assez souvent en évidence des réponses en adéquation avec le sujet, ceci peut être révélateur d'un manque de recul vis à vis des différentes notions d'écologie au programme de cette épreuve.

Analyse par critère :

- Structurer la réponse

Certains candidats ne se sont pas suffisamment préparés à l'exercice de la synthèse. Les introductions sont rarement structurées : les termes du sujet ne sont pas systématiquement définis, la problématique ou le questionnement souvent absents. Quand il y a une problématique, celle-ci est la plupart du temps réduite au sujet réécrit sous une forme interrogative, sans prise de recul (différentes échelles, mise en perspective temporelle, etc.).

Au plan de la forme, lorsqu'un plan avec des parties titrées apparaît, ces dernières ne sont pas toujours assez pertinentes et ne montrent pas de façon assez explicite le lien avec la problématique. Un fil conducteur logique était attendu ainsi qu'une articulation entre les sous parties, or cela a souvent fait défaut.

- Hiérarchiser les notions

Construire une réponse à un sujet nécessite d'identifier les concepts essentiels à son traitement puis de venir les enrichir par d'autres notions qui les complètent ou les nuancent. Or de nombreuses copies présentent une rédaction au fil de l'eau qui demande aux lecteurs de faire eux-mêmes le tri dans ce qui est important et ce qui l'est moins, voire ce qui est hors sujet. Ainsi la notion de matière et d'énergie étaient des concepts centraux à présenter et à mobiliser.

- Adopter une démarche scientifique

La démarche scientifique est trop souvent absente, les concepts sont exposés de manière théorique sans lien avec le réel, sans éléments de preuves.

A l'inverse, quelques candidats construisent les notions à partir d'exemples précis, ce qui rend leur discours beaucoup plus cohérent sur le plan scientifique.

Rares cependant sont les candidats ayant proposé une approche expérimentale venant étayer un concept fondamental comme par exemple celui du rôle des détritivores et des décomposeurs.

Les copies présentant des exemples concrets montrant des aspects naturalistes ont été valorisées.

- Prendre en compte les dimensions transversales du sujet

Quelques candidats ont très bien abordé le sujet à différentes échelles du vivant : au niveau moléculaire (photosynthèse et respiration) puis à l'échelle de l'organisme (autotrophie,

production primaire et hétérotrophie, digestion) jusqu'à l'échelle de l'écosystème (fonctionnement d'un réseau trophique).

Le jury a particulièrement apprécié les copies présentant des effets de l'agriculture sur les réservoirs de carbone. Notamment à partir d'exemples bien argumentés et en lien avec la problématique comme l'élevage intensif ou la méthanisation.

2. Mobiliser des connaissances

Les candidats ont souvent envisagé les transferts de matières et d'énergie au niveau écosystémique uniquement.

De nombreux candidats se sont contentés de nommer les grands mécanismes biologiques sans réellement les caractériser.

Certains candidats ont argumenté leur propos à l'aide d'exemples précis et documentés pris dans des écosystèmes identifiés. D'autres en revanche ont présenté les notions de manière expositive et déconnectée du réel. On peut regretter une faible culture naturaliste dans certaines copies.

Le jury souligne des erreurs scientifiques majeures qu'il est regrettable d'observer pour un concours de recrutement d'enseignant :

- Certains candidats ne maîtrisent pas les notions de bases notamment sur le métabolisme (autotrophie et hétérotrophie) vues au collège et retravaillées au lycée dès la classe de seconde. Quelques rares candidats ont encore des représentations erronées comme par exemple « *Les végétaux effectuent la photosynthèse le jour et respirent la nuit.* », « *Les végétaux puisent le carbone organique dans le sol* ».
- De trop nombreuses copies utilisent le conditionnel pour définir la responsabilité anthropique à l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère (« *l'humain serait responsable de...* », etc.) alors qu'il s'agit de faits scientifiques établis.
- Les formulations finalistes sont à proscrire car scientifiquement erronées (« *le but des êtres vivants est de se reproduire* », « *l'organisme est parfaitement adapté* », etc.)
- Un manque de rattachement à l'actualité (rapports du GIEC, débats de société, incendies...) qui est pourtant un bon moyen d'amener le sujet.
- Certaines notions pourtant essentielles sont trop rarement évoquées, on peut ainsi citer le stockage/piégeage du carbone par les sols, par certains écosystèmes comme les tourbières, voire dans le bois des végétaux ligneux. L'effet de serre est rarement cité et son mécanisme mal explicité (« *la Terre réfléchit les rayons du soleil* », « *L'effet de serre est provoqué par le déséquilibre du cycle du carbone* » etc.).

3. Maîtriser la langue et les langages scientifiques pour décrire, expliquer, exposer, argumenter

Si la forme attendue d'un devoir de synthèse n'est pas maîtrisée, la plupart des copies sont clairement rédigées du point de vue de la syntaxe et dans les usages des connecteurs logiques dont ceux de la causalité. Elles sont clairement lisibles et compréhensibles.

Les productions graphiques proposées par les candidats ne respectaient pas souvent les attendus (schémas soignés, titrés, avec une échelle, valorisés par de la couleur, si nécessaire tracés à la règle, fonctionnels, sans erreurs scientifiques, pas trop surchargés, etc.).

Les copies aérées, avec des couleurs dans les schémas et dans le plan sont toujours appréciées.

Analyse par critère :

- Niveau de qualité rédactionnelle (hors qualité de l'expression scientifique)

Globalement le niveau rédactionnel des candidats était satisfaisant. Certaines copies sont très bien écrites avec une utilisation pertinente du vocabulaire scientifique.

- Niveau de qualité des graphismes (lisibilité, compréhensibilité - pertinence des types de représentations par rapport au contenu présenté)

Les représentations graphiques sont des outils indispensables à la communication scientifique, il est regrettable que certaines copies ne proposent aucun schéma. Lorsqu'elles présentent des schémas ou des graphiques, ceux-ci comportent des erreurs.

A l'inverse, quelques candidats proposent un contenu graphique de qualité : schémas avec titres, légendes structurales et fonctionnelles, échelle, etc. qui viennent judicieusement étayer le discours.

Commentaires du jury sur l'épreuve 2

De manière générale, le jury a apprécié dans les copies la capacité des candidats à témoigner d'une certaine connaissance du monde agricole et des enjeux agroécologiques et ainsi à pouvoir prendre en compte des réflexions agronomiques. Si l'enseignant PLPA doit faire montre d'une maîtrise suffisante des concepts et notions de biologie-écologie, il doit aussi être capable de les inscrire dans des contextes en relation avec les filières professionnelles de l'enseignement agricole.

De nombreux candidats démontrent d'ailleurs leur bonne connaissance de l'enseignement agricole en évoquant les possibilités de séance de pluridisciplinarité avec les collègues d'autres disciplines et en s'appuyant sur l'exploitation agricole du lycée.

Enfin, certains candidats ont fait l'effort de réaliser des schémas et/ou schémas bilan, ce qui a été apprécié par le jury.

Le jury regrette cependant des faiblesses dans l'analyse du corpus documentaire mis à la disposition des candidats. Ainsi certains d'entre eux ont fait le choix de s'appuyer sur un grand nombre de documents, ils les ont cependant analysés superficiellement. Le jury rappelle qu'il appartient aux candidats de sélectionner les documents en relation avec les arguments qu'ils souhaitent développer et de montrer leur capacité à les exploiter en approfondissant l'analyse de certains d'entre eux, choisis judicieusement. C'est particulièrement vrai pour les documents issus d'articles de recherche qui doivent faire l'objet d'une exploitation particulièrement rigoureuse pour témoigner de l'aptitude des candidats à comprendre la littérature scientifique.

Le jury déplore le manque de soin de quelques copies, notamment une graphie ne facilitant pas toujours la bonne compréhension du propos. De manière générale les copies proposent rarement des schémas et des illustrations venant appuyer le discours.

Enfin, certaines copies n'ont pas traité la seconde question faisant montre de la part des candidats d'une difficulté à bien gérer le temps de l'épreuve.

Question 1

Discuter les intérêts des auxiliaires des cultures.

1.1. Construire une démarche argumentative

Le jury regrette que le terme « discuter » ait peu fait l'objet d'une explicitation qui aurait alors facilité la définition des contours du sujet et permis d'élaborer une démarche argumentative de qualité. La discussion impose en effet d'étudier un sujet selon différents angles pouvant se compléter voire éventuellement s'opposer. Ainsi il était attendu des candidats qu'il développe des arguments nuanciant les intérêts des auxiliaires, notamment sur leurs limites, ce qui a rarement été le cas.

Peu de candidats ont structuré leur exposé au regard des fonctions des auxiliaires de culture, les différentes échelles de leur action n'ont pas été abordées.

Quelques candidats réalisent une structuration de l'exposé document par document en les listant dans l'ordre de présentation du corpus. Cette manière de faire peut s'entendre dans le cadre d'un travail au brouillon mais ne permet pas de réaliser une argumentation de qualité qui donne à voir de l'aptitude du candidat à prendre un recul critique, qualité essentielle à l'exercice de la profession d'enseignant.

1.2. Qualité et complétude des arguments

Les interprétations sont satisfaisantes dans l'ensemble, mais les candidats ne font que rarement la démonstration de la totalité de la démarche d'analyse de ces documents. Il est rappelé que l'analyse exhaustive de tous les documents n'est pas attendue, toutefois les candidats doivent montrer qu'ils en sont capables sur des documents bien choisis. Certains documents n'ont d'ailleurs été que rarement exploités, ainsi des documents 6A et 6D qui permettaient de développer des arguments sur la relation paysages/proies/prédateurs. Trop

souvent, l'argumentation ne s'appuie pas sur des données chiffrées. Enfin, le jury constate que la qualité des interprétations demeure variable selon les candidats.

La majorité des candidats ne fait pas de mises en relation explicites et pertinentes entre les documents, certains documents du corpus, comme le document trois, avait pour objet de faciliter ces mises en relation.

La rédaction s'en ressent et le jury a pu observer que les candidats font peu usage des connecteurs logiques, pourtant indispensables à l'élaboration des raisonnements.

1.3. Mobilisation des connaissances complémentaires

Si l'épreuve 2 a pour principale visée de mesurer les capacités des candidats à développer des raisonnements scientifiques en prenant appui sur l'exploitation judicieuse d'un corpus documentaire, elle cherche aussi à évaluer comment ils parviennent à mobiliser des connaissances complémentaires permettant d'enrichir le discours ou d'interpréter certains documents. Force est de constater que leur mobilisation est très variable selon les candidats, elle est souvent réduite, voire totalement absente dans certaines copies.

Le jury regrette aussi la pauvreté du vocabulaire scientifique mobilisé dans un certain nombre de copies.

Question 2

Dans un niveau d'enseignement de votre choix, proposer un projet de séquence pédagogique sur les auxiliaires des cultures à partir d'exemples d'agroécosystèmes.

2.1. Concevoir une démarche pédagogique

La plupart des candidats fait preuve de sa capacité à développer et à présenter une démarche pédagogique satisfaisante, les progressions présentées sont souvent cohérentes et comportent des expérimentations pertinentes. Le jury remarque parfois un manque de précisions dans le déroulement des séances envisagées. Les candidats ont tout intérêt à être suffisamment précis pour aider le jury à bien cerner ce qu'ils envisagent d'atteindre et de réaliser avec leurs élèves. S'il n'est pas attendu des candidats qu'ils proposent un déroulement complet alors qu'ils peuvent n'avoir qu'une expérience réelle restreinte de l'enseignement, le jury est attentif au sens pratique et réaliste du candidat et à sa réflexion sur ses intentions pédagogiques et didactiques. Le jury constate d'ailleurs que quelques candidats envisagent des expérimentations irréalistes ou trop ambitieuses, voire interdites en classe car trop dangereuses, par exemple sur la reproduction de l'expérience présentée dans le document 7B.

Le jury constate un certain nombre de maladresses qui ont nui à la qualité des démarches :

- Le niveau de la classe n'est pas toujours précisé, ce qui nuit à l'évaluation de la démarche par le jury puisqu'il ne peut pas en vérifier l'adéquation.
- Les objectifs méthodologiques et cognitifs sont rarement définis.

- Certains candidats se limitent à une succession d'activités sans toujours mettre en évidence les liens entre-elles et sans préciser la démarche envisagée.
- Il manque souvent la temporalité de la séquence mais aussi les séances.

Le jury a apprécié que :

- Les candidats proposent souvent un travail en pluridisciplinarité pertinent.
- Certains candidats ont fait l'effort de prendre en compte les diversités d'élèves (souffrant de troubles dys par exemple) pour l'élaboration des séances et l'évaluation.
- Certains candidats ont su proposer des évaluations par critères ou différentes modalités d'évaluation.

2.2. Concevoir une démarche didactique

Quand elles sont présentes, les démarches didactiques sont en revanche plus décevantes. A minima les candidats auraient pu exploiter certains documents pourtant à leur disposition dans le corpus, en indiquant comment ils pouvaient les rendre accessibles à des élèves du niveau choisi ou tout au moins, en relevant des points de difficultés potentiels pour les élèves. Citer un document ne constitue en effet pas une démarche didactique.

Certains candidats n'utilisent d'ailleurs aucun document en dehors de l'activité expérimentale proposée dans le document 11 (Sipoll).

Dans de nombreuses copies, la séquence ne balaye pas suffisamment la diversité des auxiliaires de culture et des services écosystémiques rendus, trop souvent limitée aux pollinisateurs ou à l'action des vers de terre.

2.3. Maîtriser la langue et les langages scientifiques

Le niveau de français est globalement satisfaisant, cependant les mêmes faiblesses que pour l'épreuve 1 se retrouvent dans certaines copies comme le manque de soin et/ou une graphie peu lisible rendant la lecture difficile.

2.2.3. L'admission

- **Les épreuves**
- **Épreuve orale de leçon** (Arrêté du 30 septembre 2022 – Annexe 1)

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet l'évaluation des compétences professionnelles du candidat dans le champ de l'enseignement de biologie-écologie : maîtrise des savoirs, mise en œuvre didactique et pédagogique, compétences expérimentales, techniques et numériques, capacité à placer son enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire, etc.)

Le candidat traite une question en lien avec un point du programme d'un des niveaux visés de collège ou de lycée qui lui est imposé.

Il présente au jury une séance d'enseignement reposant sur une démarche adaptée au niveau de maîtrise fixé par le sujet. Il met en œuvre une ou des activités pratiques dans le cadre de la démarche qu'il a choisie et du matériel imposé, éventuellement enrichi à sa demande. Il présente l'articulation de la séance au sein d'une séquence d'enseignement pour atteindre les objectifs de formation assignés par les programmes.

La présentation devant le jury est suivie d'un entretien au cours duquel il pourra être amené à expliquer, justifier et compléter les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de sa séance. Dix minutes avant la fin de l'entretien, le jury pourra élargir le questionnement à la valence non interrogée lors de l'épreuve (biologie ou écologie).

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose de diverses ressources (textes des programmes scolaires, logiciels, etc.). Le candidat est assisté par un personnel technique tout au long de la préparation.

Durée de préparation : trois heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum).

Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

- **Épreuve orale d'entretien professionnel**

La deuxième épreuve orale d'admission porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur de l'enseignement agricole.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant les enseignements suivis, les stages, les expériences professionnelles, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger ou ses travaux de recherche. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier :

- Les connaissances acquises par le candidat sur l'enseignement agricole, ses missions, son environnement, ses différents publics et partenaires ;
- L'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

L'aptitude du candidat à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. »

Durée : trente-cinq minutes (coefficient : 3).

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Les attendus du jury, pour les deux épreuves orales, avaient été publiés à l'intention des candidats admissibles, sous la forme ci-dessous :

- **Le déroulement des épreuves**

Une réunion d'harmonisation des pratiques a été organisée pour les membres du jury le 14 avril 2025 sur place avant le début des épreuves. Au cours de cette séance, les modalités

d'organisation et de fonctionnement du jury ont été définies. Les grilles d'évaluation des deux épreuves orales ont fait l'objet d'explicitations et d'échanges.

Les candidats ont été convoqués et réunis la veille de leurs épreuves d'admission, soit le lundi 14 avril à 17h et le mardi 15 avril à 17h. Au cours de cette séance, la nature des épreuves et les modalités d'organisation leur ont été rappelées par la présidence. Ils ont ensuite tiré au sort le numéro de sujet de l'épreuve de leçon (épreuve 1) qu'ils auraient à traiter le lendemain ainsi que les numéros des deux sujets pour l'épreuve d'entretien. Cette procédure est rendue nécessaire par la contrainte de préparer les salles de travaux pratiques et de fournir le matériel adapté au sujet tiré, avant le démarrage de chaque épreuve. Cette préparation a été assurée par deux techniciennes de laboratoire expérimentées du lycée d'Auzeville. Six salles de travaux pratiques ont été mobilisées pour cette épreuve et la préparation de ces salles pour chaque passage a été de qualité.

En ce qui concerne le passage des épreuves le lendemain, les convocations prévoyaient un délai minimum de 60 minutes entre chaque épreuve.

L'accueil des candidats a inclus, pour les deux épreuves, la vérification de leur identité et de leur convocation puis ils ont signé la liste d'émargement correspondant à l'épreuve. Les candidats n'ont ensuite pu garder avec eux que le matériel indispensable et autorisé, laissant leurs effets personnels dans la salle de la présidence du jury sous la surveillance permanente de l'équipe de présidence.

Pour l'épreuve 1, les candidats ont été accompagnés dans la salle adéquate en fonction de leur sujet tiré et pris en charge par les deux techniciennes de laboratoire.

En ce qui concerne l'épreuve d'entretien professionnel (épreuve 2), le jury a préparé en amont une banque d'une quarantaine de sujets. Lors de cette épreuve, la prestation est exclusivement orale et se déroule selon les principes cités ci-dessus.

Pour l'épreuve de leçon, l'évaluation des candidats a été assurée par deux jurys de deux personnes. L'épreuve d'entretien professionnel a été évaluée par deux jurys de trois personnes.

- La délibération d'admission

La délibération s'est tenue en jury plénier le jeudi 17 avril 2025. Le jury a constaté que 20 candidats sur 20 admissibles se sont présentés aux épreuves orales. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de postes	8
Nombre de candidats présents à l'oral	20
Épreuve 1 de leçon	
Moyenne des notes sur 20	10,7
Note la plus basse sur 20	2,5
Note la plus haute sur 20	19
Épreuve 2 d'entretien professionnel	
Moyenne des notes sur 20	13,20

Note la plus basse sur 20	4,5
Note la plus haute sur 20	20
Total général des notes (admissibilité + admission)	
Nombre total de points le plus bas (notes d'écrit x 4 + notes d'oral x 8)	85,50 (7,13)
Nombre total de points le plus haut (notes d'écrit x 4 + notes d'oral x 8)	193,80 (16,15)
Seuil d'admission (Moyenne)	13,00
Nombre d'admis	8

Le jury a inscrit cinq candidats en liste complémentaire (seuil 10.50/20). Les notes moyennes dans cette liste complémentaire se situaient entre 12,8 et 10,5 sur 20.

Les 8 admis comprennent 3 femmes et 5 hommes.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

L'épreuve de leçon

L'épreuve de leçon est constituée de deux parties, la première d'une durée de 3h00 permet aux candidats de préparer leur présentation la seconde dure une demi-heure et se décompose en une présentation de la leçon élaborée suivie d'un échange avec les deux membres du jury. Cette épreuve, la plus fortement coefficientée de l'ensemble des épreuves, vise à évaluer la maîtrise des compétences scientifiques des candidats au travers de leur mobilisation dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une séance d'enseignement.

1. Définition de l'épreuve

« L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet l'évaluation des compétences professionnelles du candidat dans le champ de l'enseignement de biologie-écologie : maîtrise des savoirs, mise en œuvre didactique et pédagogique, compétences expérimentales, techniques et numériques, capacité à placer son enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire, contexte professionnel).

Le candidat traite une question en lien avec un point du programme d'un des niveaux visés collège ou de lycée qui lui est imposé.

Il présente au jury une séance d'enseignement reposant sur une démarche adaptée au niveau de maîtrise fixé par le sujet. Il met en œuvre une ou des activités pratiques dans le cadre de la démarche qu'il a choisie et du matériel imposé, éventuellement enrichi à sa demande. Il présente l'articulation de la séance au sein d'une séquence d'enseignement pour atteindre les objectifs de formation assignés par les programmes.

La présentation devant le jury est suivie d'un entretien au cours duquel il pourra être amené à expliquer, justifier et compléter les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de sa séance. Le jury pourra élargir le questionnement à d'autres aspects de l'activité professionnelle d'un enseignant et plus particulièrement d'un enseignant en biologie- écologie.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose de diverses ressources (textes des programmes scolaires, logiciels). Le candidat est assisté par un personnel technique tout au long de la préparation. »

2. Les attendus de l'épreuve de leçon

Les attendus de l'épreuve sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Compétences	Critères
Mobiliser ses connaissances scientifiques pour élaborer une séance	- Pertinence des connaissances scientifiques relatives au sujet traité - Exactitude et précision des connaissances scientifiques mobilisées - Maîtrise de la démarche scientifique proposée - Exploitation des ressources proposées (didactisation, usages) - Ouvertures transversales (identification des relations possibles entre la biologie-écologie et d'autres disciplines, place de la biologie-écologie dans la formation citoyenne de l'élève, cohérence verticale, etc.)
Élaborer et mettre en œuvre une séance	- Cohérence de la séance proposée (référentiel, objectifs d'apprentissages, questionnement scientifique, démarche, situation initiale, activités) - Qualité et pertinence de la démarche d'investigation (articulation avec toute ou partie de la démarche scientifique choisie) - Qualité et pertinence des activités dont l'exploitation des ressources et adaptation au public visé (présence de l'élève) - Qualité des manipulations (maîtrise des gestes techniques, des outils, capacité à en rendre compte, méthode, soin, prise en compte de la sécurité)
Faire preuve d'analyse réflexive	- Justifications des choix pédagogiques et didactiques - Prise de recul sur les ressources, leurs statuts, les résultats obtenus - Qualité de l'argumentation avec et sans le questionnement du jury - Réflexion sur la place et les difficultés potentielles d'un élève, les leviers envisagés par le professeur
Communiquer avec le jury	- Communication orale en continu et en interaction : écoute, réactivité, qualité de l'expression orale et de l'élocution, vocabulaire précis et adapté - Communication écrite : clarté, précision, lisibilité des graphiques, qualité de la langue française (orthographe, syntaxe), soin

3. Commentaires du jury

3.1. Mobiliser ses connaissances scientifiques pour élaborer une séance

Les candidats ne mobilisent pas toujours les connaissances en relation au sujet. Le jury attire leur attention sur l'importance de bien lire le sujet, d'en définir les termes et de s'en approprier le sens afin de mobiliser les connaissances les plus pertinentes. Le jury conseille de reformuler et expliciter le sujet de manière à en délimiter les contours.

Le jury rappelle que le niveau de maîtrise attendu des connaissances est celui d'un niveau universitaire (master 2), il note à ce sujet une maîtrise fragile de connaissances fondamentales par certains candidats en biologie comme en écologie. Or l'expertise scientifique est un préalable indispensable pour qui veut enseigner, qu'il s'agisse de construire une séance intégrée dans une séquence adaptée, de voir les enjeux associés aux concepts et notions enseignés et d'en anticiper les difficultés potentielles d'apprentissage pour des élèves. L'approche naturaliste n'est par ailleurs pas suffisamment maîtrisée par les candidats. Enfin, le jury note encore des expressions finalistes dans les propos tenus par certains candidats.

Le jury constate encore qu'un nombre conséquent de candidats ne met pas ou en œuvre, ou alors de manière maladroite, de démarche d'investigation cohérente. Or autant que la maîtrise des connaissances, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent ce que sont les démarches scientifiques et qu'ils les mettent en œuvre dans le cadre de démarches d'investigation destinées aux élèves. Dans cette optique, une présentation claire et rigoureuse de la démarche envisagée est attendue ainsi que des éléments de justification des choix réalisés par les candidats.

De nombreux candidats n'ont pas ou peu utilisé les documents du corpus fourni. Ces documents doivent être valorisés au service de la construction des notions. Il peut être pertinent de proposer de les modifier et de les didactiser pour les adapter au public ciblé. En cas de non utilisation, il faut être capable de la justifier auprès du jury. Certains candidats n'utilisent pas ou peu le matériel fourni. Il est important dans ce cas de pouvoir justifier et argumenter les choix opérés lors de l'entretien.

3.2. Élaborer et mettre en œuvre une séance

Les candidats doivent veiller à respecter les termes du sujet donné, et à l'aborder dans son entièreté. Le jury attire leur attention, sur les reformulations qui transforment le sens du sujet et conduisent à des digressions voire à du hors sujet. Le référentiel ou le programme en relation avec le niveau d'enseignement imposé par le sujet et systématiquement présent dans le corpus fourni doit être exploité par les candidats pour délimiter les contours du sujet et leur permettre d'en appréhender l'esprit.

Il est souhaité que les objectifs de séance ainsi que les consignes de travail données aux apprenants soient clairement énoncés et formulés, à l'aide de verbes d'action. Il est aussi nécessaire de formuler un plan structuré, le sujet doit être contextualisé par les candidats, en lien avec le diplôme et ses finalités, afin de concevoir une démarche scientifique adaptée.

L'enchaînement des activités proposées pour construire les notions manque parfois de liens cohérents. Nous attirons l'attention des candidats sur l'importance de suivre un fil conducteur clair et cohérent lors de l'élaboration de leur séance, et de faire de l'apprentissage des élèves, l'objectif central de la situation d'enseignement proposée.

Pour atteindre les objectifs annoncés, les activités doivent permettre d'apporter une réponse à une question correctement posée. Il est donc indispensable de les intégrer dans la démarche proposée et de ne pas limiter l'exposé à une série de manipulations juxtaposées. Il est tout aussi nécessaire de formuler des consignes claires pour permettre aux apprenants de réaliser les activités envisagées et de les amener à expliciter les éventuels liens de causalité et/ou de corrélations.

Le jury regrette que certains candidats aient fait un exposé trop court (inférieur à 20 minutes) de fait de l'absence de manipulations et de la non utilisation des échantillons fournis. Il rappelle que rater une manipulation n'est pas pénalisant tant que l'intention pédagogique est explicitée et justifiée au regard du sujet. Lors de l'exposé, il est recommandé aux candidats de prendre alternativement le rôle de l'enseignant et de l'élève, et d'utiliser tous les postes de la classe (tableau, ordinateur/vidéoprojecteur/paillasses/...).

Le jury regrette, la faible qualité des dessins d'observation (productions élèves), schémas et schémas bilans proposés. Très peu de candidats ont intégré la réalisation de schémas voire de schémas bilans à leur exposé.

3.3. Faire preuve d'analyse réflexive

Pendant la présentation ou lors du questionnement mené par le jury, il est attendu des candidats qu'ils sachent expliciter, argumenter et justifier les choix opérés lors de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de leur séance. Il est donc nécessaire de la replacer au sein d'une séquence, comme indiqué dans le sujet. Les candidats doivent veiller à présenter cette étape sous une forme compréhensible en quelques minutes pour le jury.

Si le jury apprécie que les candidats proposent des documents destinés aux élèves ainsi que des exemples de productions d'élèves attendues, il attend qu'ils soient suffisamment précis et de rigoureux. Peu de candidats indiquent a minima les critères de réussite des activités qu'ils proposent aux élèves ou des évaluations qu'ils envisagent.

L'ouverture vers d'autres disciplines et acteurs des établissements agricoles est appréciée lors de l'exposé. De plus en plus de candidats prennent en compte l'hétérogénéité des publics et les besoins particuliers de certains apprenants liés au handicap dans leur construction de séance, en mentionnant des voies de différenciation ou d'adaptation pour les phases pratiques.

Il est attendu des candidats une mobilisation des connaissances sur l'orientation des apprenants ainsi que sur les compétences attendues des épreuves des différents diplômes de l'enseignement agricole. Le jury leur recommande de se rapprocher d'enseignants en poste

dans un établissement agricole pour observer leurs pratiques en prenant soin d'obtenir préalablement une autorisation du chef d'établissement. Cette démarche leur permettra de mieux saisir les spécificités de l'enseignement agricole telles que la pluridisciplinarité, le rôle pédagogique de l'exploitation agricole, etc. La consultation des documents officiels (référentiels, documents d'accompagnement, notes de service sur l'évaluation des différents diplômes, ressources pédagogiques consultables sur <https://chlorofil.fr/>), constitue une étape indispensable à la préparation de tous concours de l'enseignement agricole.

3.4. Communiquer avec le jury

Le jury apprécie les qualités orales constatées chez la majorité des candidats, le dynamisme mis en œuvre dans leur présentation, l'attitude d'écoute et la bonne réactivité aux questions posées. Le jury note que les candidats ont globalement une bonne maîtrise de la langue. Cependant certains candidats ont recours à un niveau de langage oral parfois insuffisamment soutenu. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à se relire pour corriger les erreurs éventuelles ; et ne doivent pas hésiter à les signaler s'ils s'en aperçoivent lors de la présentation.

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel d'une durée d'une heure vise à cerner la motivation du candidat à se projeter dans l'exercice du métier d'enseignant.

1. Définition de l'épreuve

« La deuxième épreuve orale d'admission porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur de l'enseignement agricole.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant les enseignements suivis, les stages, les expériences professionnelles, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger ou ses travaux de recherche. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier :

- Les connaissances acquises par le candidat sur l'enseignement agricole, ses missions, son environnement, ses différents publics et partenaires ;*
- L'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité,*

lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

- *L'aptitude du candidat à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. »*

2. Les attendus de l'entretien professionnel

Les attendus de l'entretien professionnel sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Compétences	Critères
Expliciter ses motivations à devenir enseignant	- Mise en perspective de son parcours personnel et/ou professionnel - Projection dans le métier d'enseignant
Analyser les situations professionnelles proposées	- Appropriation du contexte - Identification et justification du ou des problèmes soulevés
Formuler une ou plusieurs propositions en réponse aux situations	- Pertinence de la ou des propositions - Faisabilité de la ou des propositions - Temporalité de la ou des propositions - Prise en compte de la situation de l'apprenant
Mobiliser ses connaissances en fonction des situations professionnelles proposées	- Exemples de domaines où les connaissances du candidat peuvent être explorées : ➤ Valeurs de la République ou/et ➤ Système éducatif ou/et ➤ Devoirs et droits des fonctionnaires ou/et ➤ Partenaires ou/et ➤ Aspects règlementaires et juridiques ➤ Etc.
Communiquer avec le jury	- Clarté du discours - Sens de l'écoute - Réactivité lors des échanges

3. Commentaires du jury

3.1. Aptitude à communiquer avec le jury

Le jury remarque que les candidats ont montré une aptitude globalement satisfaisante à communiquer. Les tics de langage sont peu nombreux tout comme les erreurs syntaxiques.

Les candidats ont démontré une préparation de bonne qualité. Cependant, quelques-uns d'entre eux ont eu tendance à réciter leur présentation.

Le jury constate une bonne préparation des candidats notamment dans leur aptitude à gérer efficacement le temps alloué à leur présentation

3.2. Expliciter ses motivations à devenir enseignant

Le jury encourage les candidats à relier leur parcours à leurs motivations. Ainsi ils ont tout intérêt à identifier les éléments et les compétences acquises dans leur parcours professionnel mais aussi universitaire qui peuvent servir l'exercice de la profession d'enseignant. Les présentations des candidats qui ont su le faire ont été valorisées.

Les candidats qui ont su réaliser le lien entre leur formation initiale et leurs expériences ont été valorisés par le jury. Le jury précise également que les candidats exerçant déjà le rôle d'enseignant, ne doivent pas oublier de mettre en valeur leur parcours universitaire.

3.3. Analyser les situations professionnelles proposées

Rares sont les candidats ayant analysé le contexte permettant d'aboutir à une problématique avant de proposer des pistes d'action. Identifier et caractériser les enjeux permettent pourtant aux candidats, de démontrer leur bonne appropriation du contexte, mais également, d'apporter des pistes d'action pertinentes.

Le jury apprécie aussi la reformulation de la situation permettant au candidat de situer le problème soulevé.

3.4. Formuler une ou plusieurs propositions en réponse aux situations

Le jury valorise les candidats ayant su décliner les pistes d'action sur différents pas de temps. Les propositions des candidats ayant été capables de définir leur périmètre d'action et de s'appuyer sur les personnes ressources ont été valorisées.

Le jury a constaté que certains candidats se projettent dans la gestion de classe à travers le recours à des punitions voire des sanctions. Cependant des progrès sont constatés par rapport à la session de l'année précédente, les candidats montrent en effet une maîtrise plus nuancée dans le recours aux punitions voire des sanctions dans le cadre de la gestion de leur classe.

3.5. Mobiliser ses connaissances en fonction des situations professionnelles proposées

Les spécificités de l'enseignement agricole ne sont pas toujours bien cernées ou seulement évoquées, hormis pour les candidats déjà en exercice dans un établissement scolaire relevant de l'enseignement agricole.

Le jury relève que les aspects relevant de la laïcité, tout comme ceux concernant les droits et devoirs des fonctionnaires étaient connus.

CONCLUSION

Quarante-six candidats ont concouru à la session 2025 du concours externe pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole, spécialité Biologie Écologie. Le jury estime que cet effectif était suffisant au regard du nombre de postes ouverts (8). La très bonne qualité des meilleures candidatures a permis de pourvoir la totalité des 8 postes ouverts et de retenir cinq candidats en liste complémentaire.

L'ensemble du concours et notamment les épreuves orales se sont déroulées dans le respect des dispositions réglementaires et dans de très bonnes conditions.

Le président tient à souligner et à remercier pour leur forte implication, les vice-présidents, les membres du jury, le directeur de l'établissement d'accueil, les deux techniciennes de laboratoire en charge de l'organisation matérielle des épreuves de leçon, le référent numérique de l'établissement d'accueil ainsi que le BCEP pour son appui permanent et efficace.

Le Président du jury,

Grégoire THOMAS

ANNEXE : COMPOSITION DU JURY



ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2025
dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole
section : Biologie Ecologie**

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2024 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

ARRÊTE

Article unique – Le jury du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section Biologie Ecologie est composé comme suit :

Président :	M. Grégoire THOMAS	Inspecteur général de l'agriculture (CGAAER)
Vice-présidente :	Mme Myriam GAUJOUX	Inspectrice de l'enseignement agricole (DGER)
Vice-président :	M. Fabien IUS	Inspecteur de l'enseignement agricole (DGER)
Membres titulaires :	M. Grégory BAILLY	Professeur agrégé hors classe (LEGTA d'Arras)

M. Pascal CHAUMET	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LPA de Rochefort-Montagne)
M. David CHEVALIER	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Chambéry)
Mme Maryline CHEVALLIER	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Robillard)
Mme Elodie COLLOMB	Professeure agrégée (LEGTA de Toulouse - Auzeville)
Mme Hélène CORDIER	Professeure agrégée hors classe (LEGTA de Le Rheu)
M. Alexis FABRIES	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Toulouse - Auzeville)
Mme Nelly FAURE	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA de Vendôme)
M. Didier FAVRE	Professeur agrégé (LEGTA de Le Rheu)
Mme Erna FONTEIN	Professeure agrégée hors classe (LEGTA de Rodez - La Roque)
M. Christophe FRAISSE	Professeur certifié de l'enseignement agricole - Directeur d'établissement EPLEFPA de Cahors)
M. Benoît GHIGO	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA d'Auch)
Mme Fabienne HABRIOUX	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Venours)
Mme Delphine LAISSAC	Professeure agrégée (LEGTA de Vic-en-Bigorre)
M. Franck LEPAGE	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA d'Angers-le-Fresne)
M. Paul MENARD	Professeur de lycée professionnel agricole (LEGTA d'Angoulême)
Mme Amandine MESSIANT	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA Edouard de Chambray de Mesnils-sur-Iton)
M. Eric MESTRE	Professeur agrégé (LEGT Pierre de Fermat de Toulouse)
Mme Véronique PINCHARD	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Ondes)

page 2

Mme Marie-Hélène POUSSIN	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de l'Oise de Airion)
Mme Claire RONDEL	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA de Thuré)
M. Pierre SAGNARD	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Bourges)
Mme Nathalie SERES	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA Georges Desclauze de Saintes)
Mme Audrey VIGIER	Professeure agrégée (LEGTA de Toulouse - Auzeville)
Examineurs spécialisés :	
M. Alban CASALS	Inspecteur de l'enseignement agricole (DGER)
Mme Catherine DEMESY	Professeure certifiée de l'enseignement agricole - Directrice d'établissement (EPLEFPA de Châteauroux)
M. Christophe FRAISSE	Professeur certifié de l'enseignement agricole - Directeur d'établissement EPLEFPA de Cahors)
Mme Virginie GUILLEMIN	Professeure de lycée professionnel agricole - Directrice adjointe (AGROCAMPUS de Tours - Fondettes)
Mme Bénédicte IVORRA	Professeure certifiée de l'enseignement agricole - Directrice adjointe d'établissement (EPI.EFPA de Chambéry - la - Mothe-Servolex)
Mme Sandrine MIRASSOU	Conseillère principale d'éducation - Directrice adjointe d'établissement (EPLEFPA de Pau Montardon)
M. Benoît MUSSEAU	Conseiller principal d'éducation - Directeur d'établissement (LEGTA de Thuré)

Fait le 21 novembre 2024.

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,
Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBE-CHALON

page 3